

Le 27 avril 2016

PROCÈS-VERBAL de la 114^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de Joliette située au 632, rue De Lanaudière à Joliette, le mercredi **27 avril 2016** sous la présidence de monsieur Alain Bellemare.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur Alain Bellemare, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, vice-président, préfet de la MRC de D'Autray
- Madame Danielle H. Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Monsieur Stéphane Berthe, représentant de la MRC Les Moulins
- Monsieur Sylvain Breton, représentant de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet de la MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante des usagers du transport en commun
- Monsieur Patrick Massé, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet de la MRC Les Moulins

Sont également présents à la rencontre :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale / secrétaire-trésorière du CRTL
- Monsieur Guy Chartrand, Boivert & Chartrand (dépôt des états financiers)
- Madame Josée Plante, contrôleur financier au CRTL (dépôt des états financiers)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 février 2016
 - 2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 février 2016
3. Procès-verbal du comité exécutif - aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursés – janvier, février, mars 2016
 - 5.2 Conciliation bancaire – janvier, février, mars 2016
 - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 mars 2016
 - 6.1.2 Circuit #125 St-Donat / Chertsey / Montréal – modification de la desserte
 - 6.1.3 Circuit #131-138 Berthierville / Lavaltrie / Joliette
 - 6.1.4 Circuit #35 St-Lin-Laurentides / St-Jérôme
 - 6.1.4.1 Circuit #35 - Scénarios proposés
 - 6.1.4.2 Circuit #35 - Modification de l'horaire et du parcours du circuit
 - 6.1.4.3 Circuit #35 - Contrat de service entre le CRTL et le transporteur
 - 6.1.5 Circuit #37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne – Contrat de service entre le CRTL et le transporteur
 - 6.1.6 Circuit #31 St-Gabriel / Joliette – Contrat de service entre le CRTL et le transporteur
 - 6.2 Statistiques centrale d'appels au 31 mars 2016
 - 6.3 Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2015
 - 6.4 Renouvellement du mandat de la firme comptable pour l'année financière 2016
 - 6.5 Pénalités émises au transporteur en vertu de ses obligations contractuelles
 - 6.5.1 Pénalités cumulatives au 31 décembre 2015
 - 6.5.2 Pénalités janvier, février et mars 2016
 - 6.6 Gouvernance du transport en commun PL76 - suivi
7. Transport adapté
 - 7.1. Statistiques – Interconnexion durant la période des Fêtes 2015-2016
8. Règlements - règlement no 48-02 – Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par le règlement numéro 48-01, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière
9. Avis de motion – règlement no 48-03 – Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéros 48-01 et 48-02, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport en ajoutant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière
10. Rapport du président

Le 27 avril 2016

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 mars 2016
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-1108-
04/2016

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Sylvain Breton et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2016 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté en y ajoutant le point suivant :

- 9.2 Avis de motion - Règlement numéro 18-06 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 18, tel que déjà modifié par les règlements numéro 18-01, 18-02, 18-03, 18-04 et 18-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – circuit 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 27 avril 2016

Les membres suivants ont assisté à l'ensemble des discussions et débat de la séance plénière, mais ont dû quitter la rencontre à compter de 10 h soit tout juste après le point 1.0.

- *Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet de la MRC de L'Assomption*
- *Monsieur Patrick Massé, représentant de la MRC de Montcalm*
- *Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet de la MRC Les Moulins*

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1109-
04/2016

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 février 2016

Il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Alain Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 17 février 2016, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 17 février 2016

2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 février 2016

Suivi de discussions en lien avec les circuits 35, 125 et 131-138 qui seront de nouveau à l'ordre du jour de la présente séance.

Suivi de la demande du RUTAL – projet de démarche concertée relativement au rehaussement du financement en transport adapté. Le RUTAL a transmis sa correspondance au ministre ayant comme objet : Soutien financier récurrent interconnexion régionale (inter-MRC) – région de Lanaudière, dont une copie conforme a été transmise au CRTL. Également, plusieurs organismes ont fait de la sorte ce qui a poussé le cabinet du ministre à demander des informations complémentaires au CRTL, ces interrogations portaient principalement sur les montants de surplus accumulés au 31 décembre 2014 par le CRTL et les MRC constituantes.

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

Le 27 avril 2016

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 12 février au 19 avril 2016, portant la référence CRTL-CA2016-04, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CRTL-CA2016-04

5. Bordereau des comptes

CA-1110-
04/2016

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016 totalisant la somme de 494 115.38 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} février 2016 au 29 février 2016 totalisant la somme de 1 074 652.61 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2016 totalisant la somme de 1 836 976.56 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés des mois de janvier, février et mars 2016

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de janvier, février et mars 2016

Annexe 5.2 : Conciliation bancaire janvier, février et mars 2016

5.3 Liste des comptes à payer

CA-1111-
04/2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 19 avril 2016 totalisant la somme de 1 161.72 \$ et que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 : Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 mars 2016

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 mars 2016.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 mars 2016

Le 27 avril 2016

CA-1112-
04/2016

6.1.2 Circuit #125 St-Donat / Chertsey / Montréal – modification de la desserte

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre le CRTL et les MRC de Matawinie, Montcalm et Les Moulins ayant pour objet l'organisation du transport en commun de personnes par autobus dans le corridor de la route 125, entre St-Donat et Montréal se termine au 28 août 2016;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC Les Moulins numéro 10 139-11-15 adoptée lors de la séance du 25 novembre 2015 avisant le CRTL du retrait de la part de la MRC au financement du circuit no 125, tel que prévu à l'entente entre le CRTL et les MRC, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Matawinie numéro CM-059-2016 adoptée lors de la séance du 10 février 2016 demandant le retrait de la MRC Matawinie au financement du circuit 125;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Montcalm numéro 2016-03-9152 adoptée lors de la séance du 15 mars 2016 demandant le retrait de la MRC de Montcalm au financement du circuit 125;

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de Montcalm et Matawinie de conserver une desserte en transport pour les municipalités le long de la route 125 à destination de Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat de service de transport en commun de personne intervenue entre le CRTL et le Lanau Bus SEC se terminant au 31 décembre 2019 obligeant le CRTL à garantir au transporteur 6 630 heures de service annuellement;

CONSIDÉRANT les différentes discussions et rencontres de travail réalisées entre le CRTL et les MRC de Montcalm, Matawinie et Les Moulins;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet d'horaire contenant 4 290 heures de service annuellement et respectant les directives budgétaires des MRC de Montcalm et Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'horaire permet une modification du parcours afin de ne plus desservir le secteur de la Ville de Mascouche, d'effectuer au terminus Terrebonne que des débarquements (en direction de Montréal) ou des embarquements (en direction de Chertsey);

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Matawinie numéro CM-132-2016 adoptée lors de la séance du 13 avril 2016 relativement à un accord quant à la poursuite des négociations entourant l'établissement d'une nouvelle grille horaire pour le circuit 125;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Montcalm numéro 2016-04-9205 adoptée lors de la séance du 19 avril 2016 entérinant le projet d'horaire pour le circuit 125;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC Les Moulins de récupérer la différence des heures garanties à l'actuel contrat du circuit 125 (6 630 heures) et les heures garantis au projet (4 290 heures) et d'ajouter ces heures garanties au contrat de service local de la MRC Les Moulins pour satisfaire ainsi les exigences du transporteur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins propose de récupérer le véhicule qui ne sera plus nécessaire pour opérer le circuit 125 avec le projet d'horaire à même son réseau local;

CONSIDÉRANT QUE les garanties de la MRC Les Moulins sont conditionnelles à ce que cette dernière retire complètement sa contribution financière au circuit 37 à compter du 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm désire que les renouvellements de contrat des circuits 35 et 37 ne soient pas insérés aux discussions entourant le projet de modification du circuit 125;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :

Le 27 avril 2016

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le projet d'horaire soit accepté tel que déposé.

QUE les modifications de parcours et de service tel que proposé entrent en vigueur à compter du 8 octobre 2016.

QU'une résolution de la MRC Les Moulins soit transmise au CRTL entérinant les garanties proposées soit :

- **QUE** l'écart des heures garanties entre l'actuel contrat et le projet (2 340 heures) soit dorénavant garanti par la MRC Les Moulins à même son entente de service avec le transporteur pour sa desserte locale.
- **QUE** la MRC Les Moulins retire sa participation financière de l'exploitation du circuit 37 à compter du 1er janvier 2017.

QUE cette entente soit conditionnelle à son acceptation par le transporteur et par la signature d'une lettre d'entente annexée et intégrée à l'actuel contrat de service spécifiant les nouvelles heures garanties (4 290).

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier et le président, monsieur Alain Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de Conseil régional de transport de Lanaudière ladite lettre d'entente.

QU'une entente soit conclue et signée entre le CRTL et les MRC de Matawinie et Montcalm ayant pour objet l'organisation du transport en commun de personnes par autobus dans le corridor de la route 125, entre St-Donat et Montréal couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

QUE le CRTL dénonce le contrat des circuits 35 et 37 se terminant au 31 décembre 2016 afin que ces derniers ne se reconduisent pas automatiquement au 1er janvier 2017.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise aux MRC Les Moulins, Matawinie et Montcalm.

Annexe 6.1.2 : PROJET Circuit 125 – Projet modification d'horaire

Annexe 6.1.2 : PROJET Circuit 125 - Hypothèse budgétaire et analyse de la répartition des contributions

CA-1113-
04/2016

6.1.3 Circuit #131-138 Berthierville / Lavaltrie / Joliette

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service régional de transport collectif de personnes circuit 131-138 Berthierville / Lavaltrie / Joliette vient à échéance le 19 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 76 revoie la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine et que ce dernier impact sera nécessaire sur la constitution du CRTL et éventuellement sur la desserte de service sur le territoire Lanaudois;

CONSIDÉRANT la proposition du CRTL faite au transporteur, Brissette et Frères Limitée, à l'effet de reconduire l'actuel contrat pour un délai supplémentaire s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE suivant l'entente intervenue avec le transporteur, le CRTL consent à ce que la durée initiale prévue à l'article 4 du cahier des charges du contrat les liants soit reportée au 31 décembre 2017.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de Conseil régional de transport de Lanaudière ladite entente.

Le 27 avril 2016

QU'une copie de l'entente soit annexée et intégrée à l'actuel contrat de service.

QUE le CRTL informe le ministère des Transports de ce report d'échéance contractuel.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise aux MRC de D'Autray et de Joliette.

Annexe 6.1.3 : Proposition du transporteur contrat circuits 131-138 et 31

6.1.4 Circuit #35 St-Lin-Laurentides / St-Jérôme

6.1.4.1 Circuit #35 - Scénarios proposés

Dépôt de trois scénarios soumis à la municipalité de Ste-Sophie, soient :

- **PROPOSITION 1 :** Le circuit 35 effectue une desserte en transport le long de la route 158 dans le territoire de la municipalité de Ste-Sophie, un seul arrêt sur le territoire pour une compensation financière de 10 000 \$ annuellement.
- **PROPOSITION 2 :** Le circuit 35 offre une desserte en transport identique à l'actuel parcours, il continue d'effectuer sa route via le chemin Val des Lacs pour une compensation financière de 50 000 \$ annuellement.
- **PROPOSITION 3 :** Advenant que la municipalité refuse toute contribution financière au CRTL, le circuit 35 ne desservira plus la municipalité de Ste-Sophie.

Dans les trois cas, nous profitons de cette modification d'horaire pour bonifier le service offert sur le territoire de la Ville de St-Lin-Laurentides en desservant le secteur entourant la rue Ste-Henriette.

CA-1114-
04/2016

6.1.4.2 Circuit #35 - Modification de l'horaire et du parcours du circuit

CONSIDÉRANT le dépôt de trois scénarios d'horaire basés sur les propositions faites à la municipalité de Ste-Sophie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Sophie a retenu la proposition du CRTL de poursuivre le trajet et l'offre de service actuel en échange d'une compensation financière de 50 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion sera déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'un avis de motion soit déposé au point 9.2 de la présente séance.

QUE les modifications d'horaire et de parcours soient effectives à compter du 14 août 2016.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm.

Annexe 6.1.4.2 : PROPOSITION 1 - Projet Modification d'horaire circuit 35

Annexe 6.1.4.2 : PROPOSITION 2 - Projet Modification d'horaire circuit 35

Annexe 6.1.4.2 : PROPOSITION 3 - Projet Modification d'horaire circuit 35

Le 27 avril 2016

CA-1115-
04/2016

6.1.4.3 Circuit #35 - Contrat de service entre le CRTL et le transporteur

CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport en commun de personnes ligne 35 St-Lin-Laurentides/St-Jérôme vient à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 76 revoie la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine et que ce dernier impact sera nécessaire sur la constitution du CRTL et éventuellement sur la desserte de service sur le territoire Lanaudois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-04-9204 de la MRC Montcalm adoptée le 19 avril 2016 demandant au CRTL de dénoncer le contrat du circuit #35;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL dénonce le contrat de transport en commun de personnes ligne 35 St-Lin-Laurentides/St-Jérôme afin que ce dernier ne se reconduise pas automatiquement.

CA-1116-
04/2016

6.1.5 Circuit #37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne – contrat de service entre le CRTL et le transporteur

CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport en commun de personnes ligne 37 St-Lin-Laurentides/Terrebonne vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-1062-10/2015 du CRTL adoptée le 7 octobre 2015 autorisant la signature d'un addenda à la présente entente afin de prolonger d'une année le contrat pour se terminer le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 76 revoie la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine et que ce dernier impact sera nécessaire sur la constitution du CRTL et éventuellement sur la desserte de service sur le territoire Lanaudois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-04-9204 de la MRC Montcalm adoptée le 19 avril 2016 demandant au CRTL de dénoncer le contrat du circuit #37;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 332-04-16 de la MRC Les Moulins adoptée le 12 avril 2016 de ne pas prolonger l'entente et d'abolir le service du circuit #37;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL dénonce le contrat de transport en commun de personnes ligne 37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne afin que ce dernier ne se reconduise pas automatiquement.

Annexe 6.1.5 : Résolution MRC Les Moulins

CA-1117-
04/2016

6.1.6 Circuit #31 St-Gabriel / Joliette – Contrat de service entre le CRTL et le transporteur

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service régional de transport collectif de personnes circuit 31 St-Gabriel / Joliette vient à échéance le 31 décembre 2016;

Le 27 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 76 revoie la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine et que ce dernier impact sera nécessaire sur la constitution du CRTL et éventuellement sur la desserte de service sur le territoire Lanaudois;

CONSIDÉRANT la proposition du CRTL faite au transporteur, Brandon Transport inc., à l'effet de reconduire l'actuel contrat pour un délai supplémentaire s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE suivant l'entente intervenue avec le transporteur, le CRTL consent à ce que la durée initiale prévue à l'article 3 du contrat les liants soit reportée au 31 décembre 2017.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de Conseil régional de transport de Lanaudière ladite entente.

QU'une copie de l'entente soit annexée et intégrée à l'actuel contrat de service.

QUE le CRTL informe le ministère des Transports de ce report d'échéance contractuel.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise aux MRC de D'Autray, de Joliette, de Matawinie et de L'Assomption.

6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 31 mars 2016

Dépôt des statistiques de la centrale d'appels du Terminus Joliette répertoriés par réseaux pour la période se terminant le 31 mars 2016

Annexe 6.2 : Statistiques Centrale d'appels au 31 mars 2016

6.3 Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2015

Dépôt et présentation des états financiers du CRTL au 31 décembre 2015 par monsieur Guy Chartrand de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé.

CONSIDÉRANT le dépôt par Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé, des états financiers au 31 décembre 2015 du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) ainsi que du rapport des vérificateurs;

CONSIDÉRANT QUE lesdits états financiers représentent les résultats administratifs du CRTL et des circuits en opération sous sa gouverne au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les états financiers du CRTL au 31 décembre 2015 ainsi que le rapport des vérificateurs Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé, soient acceptés tel que déposés.

Annexe 6.3 :

- Résultats détaillés 2015
- Boisvert & Chartrand – Lettre de recommandations
- Présentation sommaire de la situation financière au 31 décembre 2015 (MAMROT)
- État des quotes-parts – année 2015

CA-1118-
04/2016

Le 27 avril 2016

CA-1119-
04/2016

6.4 Renouvellement du mandat de la firme comptable pour l'année financière 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat de service du vérificateur comptable pour un terme d'un an débutant au 1^{er} janvier 2016 et se terminant au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de vérification comptable présentée aux membres du CRTL par monsieur Guy Chartrand, de la firme Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l. soit des honoraires se chiffrant à dix-neuf-mille dollars (19 000 \$) plus toutes taxes en sus lorsqu'applicables, en excluant les mandats additionnels de reddition de compte exigé par le MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'offre de service pour l'année 2016, de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé soit et est acceptée telle que présentée par monsieur Guy Chartrand.

6.5 Pénalités émises au transporteur en vertu de ses obligations contractuelles

6.5.1 Pénalités cumulatives au 31 décembre 2015

Informations et discussions

Annexe 6.5.1 : Pénalités cumulatives au 31 décembre 2015

6.5.2 Pénalités janvier, février et mars 2016

Informations et discussions

Annexe 6.5.2 : Pénalités janvier, février et mars 2016

6.6 Gouvernance du transport en commun PL76 – suivi

Discussions et suivi dans l'avancement du dossier.

7. Transport adapté

7.1 Statistiques – Interconnexion durant la période des Fêtes 2015-2016

Dépôt

Annexe 7.1 : Statistiques – Interconnexion durant la période des Fêtes 2015-2016

CA-1120-
04/2016

8. Règlement

Règlement numéro 48-02 – Règlement modifiant les articles 4 et 7 du règlement numéro 48, tel que déjà modifié par le règlement numéro 48-01, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 17 février 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 48-02 Règlement modifiant les articles 4 et 7 du règlement numéro 48, tel que déjà modifié par le règlement numéro 48-01, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière.

Le 27 avril 2016

QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.0 Règlement no 48-02

CA-1121-
04/2016

9. Avis de motion

9.1 Projet de règlement numéro 48-03 – Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéro 48-01 et 48-02, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport en ajoutant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière

Avis de motion est donné par monsieur Normand Champagne.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement établissant les règles et conditions relatives à la demande d'échange d'un support conforme ou à une demande de remboursement et d'échange de titres de transport émis par le CRTL « Règlement modifiant le règlement numéro 48, tel que déjà modifié par les règlements numéro 48-01 et 48-02, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport en ajoutant une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport émis par le Conseil régional de transport de Lanaudière ».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.1

- Projet de règlement n° 48-03
- Annexe « A » Politique de remboursement ou d'échange des titres de transport

CA-1122-
04/2016

9.2 Projet de règlement numéro 18-06 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 18, tel que déjà modifié par les règlements numéro 18-01, 18-02, 18-03, 18-04 et 18-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – circuit 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme

Avis de motion est donné par madame Danielle H. Allard.

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement concernant la modification du trajet et de l'horaire du circuit 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme soit en bonifiant le service offert sur le territoire de la municipalité de Saint-Lin-Laurentides en desservant une section de la rue Sainte-Henriette et de la rue du Marché à l'intersection de la route 335, règlement numéro 18-06 « *Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 18, tel que déjà modifié par les règlements numéros 18-01, 18-02, 18-03, 18-4 et 18-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire de la MRC de Montcalm – Circuit numéro 35 Saint-Lin-Laurentides/Saint-Jérôme* ».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 9.2 : Projet de règlement numéro 18-06

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur Alain Bellemare, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Le 27 avril 2016

11. Rapport de la Directrice générale/Secrétaire-trésorière

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis la dernière séance du conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 mars 2016

Dépôt du registre des requêtes et commentaires positifs, du registre des plaintes et commentaires négatifs couvrant les mois de février et mars 2016 ainsi que le bilan au 31 mars 2016.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs février et mars 2016
- Plaintes et commentaires négatifs février et mars 2016
- Bilan au 31 mars 2016

13. Sujets divers

Aucun

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le jeudi 16 juin 2016 à la MRC de Matawinie.

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 17 février 2016 soit et est levée.

CA-1123-
04/2016

Alain Bellemare
Président

Tanya Grenier
Directrice générale/Secrétaire-trésorière